



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

L'Etat de Vaud interdit les feux en forêt

En raison de la sécheresse sévissant depuis plusieurs semaines et des fortes chaleurs, l'Etat de Vaud décrète l'interdiction de faire du feu en forêt et à moins de 10 mètres des lisières, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis.

Compte tenu des conditions météorologiques actuelles et de la sécheresse du sol et de la végétation en forêt, l'ensemble du territoire vaudois est touché par un danger fort d'incendie, évalué à 4 sur une échelle de 5. Le degré de danger devrait rester à ce niveau les prochains jours, malgré la baisse des températures annoncée pour la fin de la semaine, aucun épisode pluvieux conséquent n'étant prévu.

Au vu du risque important de départ de feu, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) interdit par mesure de précaution tout allumage de feu ou barbecue en forêt et à moins de 10 mètres des lisières.

Cette décision s'applique immédiatement et jusqu'à nouvel avis, aussi bien pour les professionnels que les privés. Elle concerne également les places de pique-nique situées dans l'aire forestière ou à proximité directe de celle-ci. Les autorités recommandent également de faire preuve d'une extrême prudence avec les allumettes et les cigarettes qui doivent être soigneusement éteintes avant d'être jetées à la poubelle. Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Vigilance sur le reste du territoire

La sécheresse touche également les surfaces hors forêt. Ainsi, l'Etat de Vaud recommande à la population de faire preuve de vigilance lors d'activités de plein air impliquant des feux, et ce, sur l'ensemble du territoire cantonal, et d'éviter tout feu en cas de vent fort, et près de végétation sèche. Les consignes des autorités locales doivent impérativement être respectées.

La situation ne s'améliorera qu'en cas de pluie persistante pendant au moins trois jours consécutifs, avec des cumuls de plus de 30 mm/m². Les épisodes de courte durée

et les orages n'ont que peu d'influence sur la situation de danger.

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/forets à incendies de forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 août 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Lévy, responsable prévention des dangers naturels en forêt, Direction générale de l'environnement, info.incendies-foret@vd.ch,
021 316 44 22